

Malgré un climat d'affaires difficile, le commerce bilatéral s'est élevé à 575 millions de dollars en 2003, soit 300 millions de dollars d'exportations canadiennes et 275 millions de dollars d'importations. Il s'agit d'une amélioration considérable par rapport aux chiffres de 2002, où le Pakistan avait enregistré un excédent commercial de 3 contre 1 avec le Canada. La hausse des exportations canadiennes est largement attribuable à la flambée des exportations de graines de canola qui a suivi l'établissement du traitement tarifaire paritaire du canola et des autres graines de colza. Le montant des exportations canadiennes est probablement beaucoup plus élevé lorsqu'on tient compte des transbordements effectués aux États-Unis et dans des ports régionaux, comme Dubaï et Singapour. De plus, les services, en particulier d'ingénierie, sont exclus de ces chiffres. Les textiles et les vêtements représentent les principaux articles en provenance du Pakistan; les légumineuses et les lentilles sont la principale exportation canadienne.

Conscients des avantages de l'ALENA, les entrepreneurs pakistanais commencent à s'intéresser au Canada, à la fois comme une destination d'affaires et d'investissement. En plus des bureaux locaux d'approvisionnement au Canada, on compte parmi les initiatives des propositions d'investissement concernant des usines de textiles, des pièces d'automobile et des transactions bancaires.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- Les exportations de graines de canola canadiennes se sont envolées dès que le Canada a réussi à obtenir du Pakistan la mise en place d'un traitement tarifaire paritaire du canola par rapport aux autres graines de colza.

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Continuer de faire pression sur le gouvernement du Pakistan pour qu'il lève l'interdiction qui frappe l'importation de bétail en provenance du Canada.
- Faire pression, au nom de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, sur le ministère de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et du Bétail du Pakistan afin qu'il accepte les nouveaux certificats proposés pour l'exportation d'embryons de bœuf du Canada.
- Suivre de près le processus d'élaboration des lignes directrices sur la biosécurité pour les OGM lancé par le gouvernement du Pakistan. Le Canada entend se tenir

au fait de l'évolution de ce processus afin de s'assurer que les lignes directrices ne portent pas atteinte à l'importation de produits agricoles en provenance du Canada.

- Suivre la situation en ce qui concerne l'intention du gouvernement du Pakistan de ratifier la Convention de Cape Town. Cet accord établit un cadre juridique international pour la mise au point de principes modernes de financement reposant sur l'actif et de crédit bail, dans le but de protéger l'équipement de grande valeur, comme les aéronefs et les moteurs d'aéronef. La ratification de cet accord par le Pakistan ouvrirait les portes du marché de l'aérospatiale à l'industrie canadienne.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Graine de canola

En 2003, on a enregistré une flambée des exportations de graines de canola vers le Pakistan, après deux années de ventes nulles qui ont précédé la résolution de questions techniques sur le tarif douanier des graines de canola. Avant 2001, une taxe sur les produits et services de 15 % était imposée aux importations de graines de canola aux fins d'extraction, contrairement aux autres graines de colza, auxquelles un code tarifaire différent était appliqué. Le Canada a donc demandé à ce que la situation soit corrigée afin qu'il y ait équivalence tarifaire entre les graines de canola et les autres graines de colza. Après avoir exposé son point de vue au Conseil central du revenu du Pakistan, le Canada a obtenu, en octobre 2001, que le canola reçoive le même traitement que les autres graines de colza et le même code en vertu du Système harmonisé. Les difficultés techniques n'ont pu être résolues qu'en novembre 2003, année où les ventes de graines de canola ont dépassé 140 millions de dollars.

AUTRES DOSSIERS

Propriété intellectuelle

La mise en œuvre de lignes directrices régissant la propriété intellectuelle continue de poser problème au Pakistan. Le gouvernement du Pakistan a rédigé l'ordonnance pour la mise en place d'une Organisation pakistanaise des droits de propriété intellectuelle, qui sera